



Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt cinq

Le : 30 juin

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 24/06/2025

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – PAOLA NERIA – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME MORET

PROCURATIONS :

MME CAMINADE AYANT DONNE POUVOIR A MME MICHALSKI

MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A M. BALDAN

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME THEPAUT

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET

**TE 47 : Monitoring
énergétique.
Candidature à
l'opération
« Monitoring
Énergétique »
proposé par le
groupement de
commande
départemental
ENR-MDE**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'assemblée que Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE47) est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Au vu des enjeux concernant la transition énergétique, TE47 a décidé de proposer à tous les acteurs publics d'adhérer à un groupement de commandes départemental ENR-MDE.

La nouvelle action résultant de ce groupement est l'opération de monitoring énergétique qui permet de récolter, regrouper, analyser et suivre l'ensemble des données et indicateurs de consommation énergétiques d'un bâtiment afin de mieux gérer ses consommations d'énergie.

Le monitoring énergétique permet de réaliser des économies d'énergie en :

- Mesurant et enregistrant pour mieux comprendre comment le bâtiment consomme,
- Pilotant pour consommer au juste besoin et au bon moment.

AR Prefecture

047-214700692-20250630-D2025063010-DE
Reçu le 02/07/2025

L'opération de monitoring énergétique se déroulera en plusieurs phases :

- Une première phase de diagnostics obligatoires des installations des bâtiments choisis ;
- Une seconde phase sur la base d'un marché de travaux donnant lieu à la désignation d'une entreprise où les communes pourront lancer les travaux avec un bon de commande par bâtiment ;
- Une troisième phase d'accompagnement annuel par TE47 avec intégration et aide à l'optimisation des équipements ou intégration réalisée par l'entreprise.

Les diagnostics des installations peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme de financement ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) porté par la FNCCR, dont TE47 a été lauréat avec 3 autres syndicats de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour les membres qui s'engageront à faire réaliser les travaux à l'issue du diagnostic technique, il est proposé la participation financière de TE47 suivante :

Sur les 60 bâtiments communaux inscrits dans cette opération :

Financement total des diagnostics techniques dans la limite de 10 bâtiments par commune avec enjeux énergétique (hors logements et lieux de cultes) et de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

Après les 60 premiers bâtiments communaux inscrits dans cette opération :

La commune commande la prestation de diagnostic dans le cadre de la Convention d'Accompagnement à la Transition énergétique (CATE). Les modalités de la CATE s'appliquent (la commune s'acquitte des frais de gestion). Un financement sera possible à hauteur de 50% HT du montant des diagnostics.

Financement :

Diagnostic

Avec le concours des aides ACTEE

Pour les 60 premiers bâtiments

dans la limite de 10 bâtiments par collectivité

la prise en charge par TE47 est de :

	Avec travaux	Sans travaux
Commune B et C	100 %	0 %
Commune A	100 %	0 %
EPCI/EAP	50 %	0 %

Avec le concours des aides ACTEE

Pour les bâtiments suivants

dans le cadre de la CATE

la prise en charge par TE47 est de :

	Avec travaux	Sans travaux
Commune B et C	50 %	50 %
Commune A	50 %	50 %
EPCI	50 %	50 %

.../...

AR Prefecture

047-214700692-20250630-D2025063010-DE
Reçu le 02/07/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8,

Vu la loi n°2010-788 Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV),

Vu la délibération n°2024-210 AGDC prise en Comité Syndicat du 1^{er} juillet 2024

Considérant que la Mairie de Colayrac-Saint Cirq a adhéré au Groupement de commandes départemental ENR-MDE.

Considérant que l'opération de monitoring énergétique présente un intérêt pour la Mairie de Colayrac-Saint Cirq au regard de ses besoins propres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **faire** acte de candidature au marché public lié à l'opération monitoring énergétique, lancé dans le cadre du groupement de commande départemental ENR pour les bâtiments suivants : école maternelle, école René Cassin et salle de basket,
- **donner** mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à la candidature ;
- **préciser** que le coordonnateur du groupement est Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE47), chargé à ce titre, de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation en matière de marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants
- **s'engager** à exécuter, avec le ou les fournisseurs retenu(s), le marché public dont la Mairie de Colayrac-Saint Cirq est partie prenante ;
- **s'engager**, en cas de non réalisation de travaux, à rembourser le montant pris en charge par TE47 sur la base de l'accord-cadre pour la réalisation du ou des diagnostic(s) réalisé(s).
- **s'engager** à régler les sommes dues au titre de ce marché et à les inscrire préalablement au budget.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus

Pour extrait conforme,

En mairie, le 30 juin 2025

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET



Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Banos', written over a horizontal line.

